



Communiqué Intersyndical du 14 mars 2023

RENTRÉE 2023 : DHG EN BAISSÉ, POSTES MENACÉS !

L'académie a reçu une dotation horaire en baisse, le ministère de l'Éducation nationale demande de rendre des postes. En Côte-d'Or, cela se traduit par de nouvelles coupes dans les dotations horaires des lycées et collèges. Beaucoup sont en baisse. Les coupes plus anciennes ont créé des conditions de travail insupportables, même quand la DHG est stabilisée : trop d'élèves par classe, trop d'heures supplémentaires, trop de compléments de service.

Il ne faut pas oublier le contexte de 4 années consécutives de baisses souvent très importantes, ni le contexte social explosif sur la réforme des retraites, les salaires, et d'autres revendications interprofessionnelles.

Des établissements qui ne l'acceptent pas s'organisent contre leurs dotations insuffisantes : des heures d'information syndicale et des demandes d'audience ont été faites, comme par exemple à Genlis, Échenon, Brazey, Montchapet, **des actions en concertation avec les parents ont lieu** comme par exemple à Pouilly, Sombornon, Auxonne...

Nos organisations syndicales revendiquent :

- ▶ **l'arrêt des suppressions de postes** et la création de postes à hauteur des besoins.
- ▶ **la baisse des effectifs par classes** : maxi 20 élèves en lycée pro, 25 en collège, 30 en lycée.
- ▶ **le retour à un bac fondé sur des épreuves terminales**, nationales, disciplinaires, ponctuelles et anonymes.
- ▶ **l'abrogation de la Réforme de la Voie Professionnelle.**
- ▶ **le retrait total du projet de réforme des retraites**
- ▶ **une revalorisation substantielle des salaires par l'augmentation du point d'indice.**

Nos organisations syndicales appellent les collègues :

- ▶ **à se réunir dans chaque établissement** afin de **démontrer l'insuffisance des dotations** et de défendre les postes.
- ▶ **à se rejoindre lors d'un**

Rassemblement au Rectorat

Mercredi 22 mars 14h30

Chaque collègue ou lycée pourra envoyer devant le rectorat une délégation, dont un-e délégué-e prendra part à l'audience demandée par l'intersyndicale, afin d'exprimer les revendications de son établissement.